



PROCÈS-VERBAL

FÉVRIER 2023

Le 1^{er} février 2023 à 18 h 30, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 6 février 2023 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue en présentiel à la petite salle municipale, située au 108A, Ave Ouellet, le lundi 6 février 2023 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Linda Paré et France Couture, conseillères, messieurs Michel Desjardins et Éric Langlois, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire.

SONT ABSENTS : Mme Katy Dubé, conseillère, et M. Mathieu Therrien, conseiller.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal du 9 janvier 2023;
4. Première période de questions;
5. Correspondance :
 - Projet QIDIGO;
 - Projet LUPO;
 - Projet de l'ABC des Hauts Plateaux : Ouverture du gymnase;
 - Dépôt d'une demande au FRR-volet 2 (pacte rural);
 - Vente pour non-paiement taxes;
 - Location grande salle par la MRC pour activité culinaire;
 - Soumission L.S. Bilodeau;
 - Proposition honoraires Tetra Tech QI Inc.;
6. Demande de subvention (dons) ;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :

- Règlement 01-2023, Taux de taxe générale foncière et spéciale-service de la dette;
 - Règlement 02-2023, Mode de tarification de certains biens, services ou activités de la municipalité;
 - Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;
 - Indemnité de kilométrage;
 - Carnet de santé du bâtiment de l'église;
 - Poste de concierge;
 - Entretien de la fournaise à l'huile pour le 385, Rte Principale;
 - Concours pour la maison à louer;
 - Offre de services Jacques Thibault, Pierreville;
 - Ajustement des salaires pour les pompiers volontaire;
 - Autorisation de verser le quatrième paiement pour le contrat de déneigement;
9. Varia :
 10. Comptes
 11. Période de questions;
 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-02-2023

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Éric Langlois, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2023

Une copie du procès-verbal du 9 janvier 2023 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale, greffière-trésorière en dépose une copie.

Résolution : 02-02-2023

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public. Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-02-2023 (Projet QIDIGO)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Montmagny désirent présenter un projet de partage et de centralisation d'informations concernant toutes les activités et locaux disponibles sur le territoire ;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO facilitera la gestion des divers types d'inscriptions ;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO apportera une plus grande visibilité des offres de loisirs offertes par les municipalités ;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO facilitera le processus de comptabilité :

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO allègera le processus pour émettre les documents relatifs à l'impôt ;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO permettra aux citoyens de s'inscrire directement aux activités ;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO permettra aux citoyens d'avoir accès aux informations pertinentes en tout temps ;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO permettra aux citoyens de réserver directement des salles ou la location de matériel sportif ;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO sera gérée par une nouvelle ressource partagée ;

ATTENDU QUE cette nouvelle ressource partagée sera payée par cette même demande de financement ;

ATTENDU QUE cette nouvelle ressource représentera une ressource intermunicipale pour gérer la plate-forme QIDIGO et agira comme support technique pour les municipalités ;

ATTENDU QUE ce projet s'intègre au plan de signature innovation en santé durable, en facilitant l'accès à diverses activités sportives, culturelles, alimentaires, de loisirs pour l'ensemble de la population du territoire de la MRC de Montmagny

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé M. Éric Langlois et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de la municipalité de Ste-Apolline-de-Patton s'engage à participer au projet de la plate-forme QIDIGO;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Montmagny organisme responsable du projet. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 04-02-2023 (Projet LUPO)

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sanctuaire de loups LUPO prévoit aménager à Ste-Apolline-de-Patton un centre multifonctionnel d'éducation et d'observation de loups accompagné d'activités diverses de plein-air et que le promoteur souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet ;

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Ste-Apolline-de-Patton appui le dépôt du projet dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation). Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 05-02-2023 (Projet de l'ABC des Hauts Plateaux - ouverture du gymnase)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU d'accepter la demande de collaboration avec l'ABC des Hauts Plateaux pour ouvrir le gymnase un soir par semaine aux jeunes. Le coût chargé à la municipalité est de 30\$ par soir, mais la ressource responsable et les assurances seront fournies par l'ABC des Hauts Plateaux. La demande est acceptée, mais selon l'achalandage, nous pourrions demander l'arrêt du projet en tout temps. Le montant de la location sera payé à l'ABC de façon mensuelle. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-02-2023 (Dépôt d'une demande au FRR-Volet 2 (pacte rural))

Considérant que la Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton a élaboré un projet d'aménagement d'un module de jeu extérieur pour les tout-petits ;

Considérant que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR- volet 2 (Pacte rural) ;

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 2 (Pacte rural) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète ;

Que la Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton mandate comme représentante la directrice générale pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 2 (Pacte rural). Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-02-2023 (Vente pour non-paiement de taxes)

La directrice générale, greffière-trésorière remet la liste des personnes endettées envers la municipalité.

Compte rendu au 3 février 2023 :

Taxes et intérêts à percevoir	11,027.87 \$
Comptes à recevoir et intérêts à percevoir	839.59 \$
Total des montants à recevoir	<u>11,867.46 \$</u>

Il est proposé par m. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de confirmer le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité et d'accepter la liste telle que déposée. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 08-02-2023 (Location grande salle par la MRC pour une activité culinaire)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'accepter de prêter la grande salle à la MRC gratuitement afin d'y tenir une activité culinaire pour les citoyens. L'activité a eu lieu le 30 janvier dernier. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Soumission L.S. Bilodeau : D'autres soumissions seront demandées pour des fournaies électriques. Le point sera discuté dans les prochaines réunions.

Résolution : 09-02-2023 (Proposition honoraires Tetra Tech QI Inc.)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter la proposition d'honoraires de Tetra Tech QI Inc. pour une enveloppe budgétaire de 16,000\$ pour la réalisation du mandat de la TECQ 2019-2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Aucune demande n'a été reçue.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

Aucun compte rendu n'est donné.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 10-02-2023 (Adoption du règlement 01-2023, règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 et les conditions de perception)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton est régie par les dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Mme Linda Paré, conseillère, et qu'un projet de règlement a été déposé le 9 janvier 2023 ;

ATTENDU QUE des copies du présent règlement sont mises à la disposition du public au bureau municipal ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de décréter le taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 et les conditions de perception ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'adopter le règlement 01-2023, règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 et les conditions de perception. Adoptée à majorité par les conseillers.

Résolution : 11-02-2023 (Adoption du règlement 02-2023, règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton pour l'année 2023)

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton de décréter les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens et services ;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale permettent aux municipalités de décréter une tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour les activités ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Mme Katy Dubé, conseillère, qu'un projet de règlement a été déposé le 9 janvier 2023 ;

ATTENDU QUE des copies du présent règlement sont mises à la disposition du public au bureau municipal ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet d'établir une tarification pour le financement et l'utilisation de certains biens ou services pour le bénéfice retiré de certaines activités de la municipalité, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'adopter le règlement 02-2023, règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton pour l'année 2023, avec deux modifications : Annexe C.3 : La location de salles peut se faire à l'heure à un tarif horaire de 30\$, et le prix de location pour les organismes sans but lucratif de Ste-Apolline-de-Patton est de 40\$, et ils peuvent avoir accès gratuitement à la salle la veille à partir de 18h sans frais pour s'installer, si elle n'est pas réservée. Annexe D.1 : Les tarifs ont été augmentés de 10\$ pour le chargement, et le dégivrage. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-02-2023 (Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle)

Il est proposé par Mme Linda Paré appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de confirmer qu'un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle est déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-02-2023 (Indemnité de kilométrage)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de suivre le taux du Conseil du trésor pour augmenter le taux d'indemnité de kilométrage à 0.590\$/km, pour les

déplacements de moins de 8,000 km annuellement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 14-02-2023 (Carnet de santé du bâtiment de l'église)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU d'accepter l'offre de M. Réjean Lafleur pour produire le carnet de santé du bâtiment de l'église. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 15-02-2023 (Poste de concierge)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU de confier les tâches et responsabilités de conciergerie à M. Édouard Allison, celui-ci acceptant. Le taux horaire et les conditions de travail seront inclus dans un contrat de travail. M. Bruno Gagné, maire, est autorisé à signer pour, et au nom de la municipalité paroisse Ste-Apolline-de-Patton ledit contrat de travail. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 16-02-2023 (Entretien de la fournaise à l'huile pour le 385, Rte Principale)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de mandater M. Mario Lavoie pour faire l'entretien de la fournaise à l'huile du 385, Rte Principale. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 17-02-2023 (Concours pour la maison à louer)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'autoriser M. Bruno Gagné, maire, et Caroline Dancause, directrice générale, greffière-trésorière à signer le bail de location pour le 385, Rte Principale avec l'organisme CDEMM qui s'occupe du concours. Les conditions discutées avec le conseil municipal devront être respectées avant la signature du bail, soit une location de trois ans, sous option d'achat de la maison à un montant de 120,000\$, ainsi que différents détails à être respectés par les sous-locataires. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 18-02-2023 (Offre de services Jacques Thibault, Pierreville)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'autoriser la vérification annuelle de l'autopompe, le camion-citerne et la pompe portative par l'entreprise Jacques Thibault Pierreville, vérification à Notre-Dame-du-Rosaire. Total de la dépense 500.00\$, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 19-02-2023 (Ajustement du salaire pour les pompiers volontaires)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'ajuster le salaire des pompiers volontaires pour le montant minimum des sorties de 55\$, et pour les heures supplémentaires d'intervention à un tarif de 27,50\$ de l'heure. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 20-02-2023 (Autorisation de verser le quatrième paiement pour le contrat de déneigement)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Michel Desjardins, ET RÉSOLU de verser à M. Tony Deschênes la somme de 37,374.35 \$, qui correspond au quatrième versement du contrat de déneigement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VARIA

Mme France Couture demande si les prix du concours du château de neige ont été commandés. Mme Linda Paré demande des informations sur l'activité glissade.

10. COMPTES

La directrice générale, et greffière-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

COMPTES

Total des salaires du 1er janvier au 28 janvier 2023 **9,172.66 \$**

Résolution : 21-02-2023 (Comptes)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 80,327.76\$, soient payés, et que le maire et la directrice générale, greffière-trésorière soient autorisés à signer pour, et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à la majorité des conseillers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande des détails sur le projet LUPO. Un citoyen demande quel est l'organisme en lien avec la maison à louer. Il demande aussi si le camion de pompier est réparé. Il sera réparé au mois d'avril.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 22-02-2023 (Levée de la séance)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Caroline Dancause, DG et greff.-très.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
